

Qui peut en bénéficier ?

Quelles sont les actions ?

Quels sont les enjeux ?

LEADER en Pays d'Arles, 2007-2013

Pour et par
les acteurs
du pays
d'Arles !

Avec quelles
aides ?

Vous avez un projet,
nous pouvons vous aider !



Vers une ruralité durable et moderne !



LEADER, l'Europe à vos côtés, pour vos projets en milieu rural

LEADER, signifie *Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale*. Ce dispositif est un des volets de la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne et permet de mettre en œuvre des actions de développement rural finançables au travers du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).

Avec l'appui du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le concours financier du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le programme LEADER du Pays d'Arles vise à soutenir des projets innovants, exemplaires, collectifs, pilotes, reproductibles qui confortent notre économie rurale. Issue d'une volonté commune des élus du Pays d'Arles et des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue, l'élaboration de ce programme a mobilisé des acteurs publics et privés de l'ensemble du territoire. Aujourd'hui, sa mise en œuvre et sa réussite sont un enjeu majeur pour l'avenir de la ruralité en Pays d'Arles et nécessitent la mobilisation, des élus, des acteurs économiques et associatifs... Doté d'une enveloppe financière de 1,7 M€, ce programme se veut être un véritable levier pour le développement rural de notre territoire.

Avec pour objectif de renforcer durablement l'identité rurale du Pays d'Arles, LEADER s'articule autour de plusieurs thématiques. Ainsi, des services à la personne, à la création d'activités innovantes (énergie, éco construction...) en passant par le tourisme durable et la promotion des signes agricoles de qualité, le programme vise à favoriser l'émergence de projets structurants et de qualité pour le territoire.

Comme pour l'ensemble des territoires LEADER, un Comité de programmation, composé à parité d'acteurs publics et privés du territoire, a été mis en place afin de sélectionner les projets à échéances régulières. Celui-ci assure également le suivi global du programme (financements, évaluation, communication...). Pour ce faire, le Comité de programmation est épaulé par une équipe technique chargée de vous accompagner pour le montage de vos projets.

Vous l'aurez compris, le programme LEADER est un enjeu de développement rural, et aussi, de démocratie participative. Sa réussite passe par vos initiatives et vos projets que nous espérons nombreux.

Jacky Picquet

Président du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Arles
Maire de Saint-Pierre de Mézoargues
Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays d'Arles



LEADER, quels enjeux ?

- ❖ L'engagement des acteurs locaux dans le développement de leur territoire.
- ❖ L'identité rurale : un facteur de qualité de vie et de cohésion sociale.
- ❖ Le développement et le renforcement d'une économie rurale fondée sur l'innovation et l'expérimentation.



GITE RURAL

Encourager les acteurs locaux (exploitants agricoles, associations, entreprises et collectivités, ...) à travailler ensemble autour de projets de développement partagés est une des priorités du programme "LEADER Pays d'Arles". Cet appui peut prendre la forme d'un soutien financier aux études, formations, séminaires... dès lors que les actions menées concourent à la création d'une dynamique collective.

2 Participer au développement du lien social en favorisant le développement de services innovants :

Maintenir et développer le lien social est un enjeu majeur du développement des territoires ruraux.

LEADER, quelles actions ?



Le Pays d'Arles et les Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue souhaitent répondre avec le programme LEADER à quatre objectifs pour une meilleure qualité de vie.

1 Mettre en œuvre une démarche collective "qualité ruralité modernité" en Pays d'Arles :



C'est une priorité d'action du programme "LEADER Pays d'Arles". En s'appuyant sur les acteurs locaux (acteurs de l'économie sociale et solidaire, micro-entreprises, collectivités, ...), pour accompagner les créateurs d'activités et les porteurs de projets qui contribuent au maintien et/au développement des services à la personne et participent à la création d'emplois et de richesses.

3 Développer une économie rurale diversifiée et novatrice :

Maintenir l'économie rurale du territoire et accompagner les acteurs économiques qui prennent en compte les principes du développement

durable, répond à un objectif du programme LEADER. Ce soutien peut se traduire par le financement d'études préalables au démarrage d'une activité, de petits investissements matériels (agriculture, énergie, tourisme...), d'actions de promotion voire de mise en valeur des patrimoines (naturel et culturel).

4 "Développer la coopération européenne" :

L'Europe au plus près des territoires ! Parce que nous sommes convaincus de la nécessité pour les citoyens européens de mieux se connaître, le programme "LEADER Pays d'Arles" apporte son soutien aux projets de coopération européenne entre acteurs des territoires ruraux.

> LEADER, qui peut bénéficier ?



LEADER s'adresse aux porteurs de projets suivants :

- ✦ Les associations
- ✦ Les collectivités et leurs groupements (communes, EPCI)
- ✦ Les organismes consulaires (métiers, agriculture, commerce et industrie)
- ✦ Le Pays, les Parcs naturels régionaux et les autres établissements publics
- ✦ Les exploitants et ménages agricoles et les groupements de producteurs
- ✦ Les syndicats professionnels
- ✦ Les micro-entreprises et les acteurs de l'économie sociale
- ✦ Les organismes de formation
- ✦ Les particuliers



> LEADER, avec quelles aides ?

- ✦ Une aide du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
- ✦ Des aides publiques du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil général des Bouches-du-Rhône et éventuellement d'autres organismes publics.



> LEADER, pour et par les acteurs du Pays d'Arles !

La mise en œuvre du programme "LEADER Pays d'Arles" est assurée par un Groupe d'Action Locale (GAL) composé :

- ✦ D'un Comité de programmation réunissant à parité des acteurs privés et publics du Pays d'Arles. Il s'assure de la mise en œuvre du programme et se prononce sur les dossiers de demande de subventions.

- ✦ D'une équipe technique constituée par les chargés de mission du Pays d'Arles et des Parcs naturels régionaux des Alpilles et de Camargue. Elle a pour rôle d'animer et de coordonner le programme sur l'ensemble du territoire, et d'instruire les dossiers de demande de subvention.





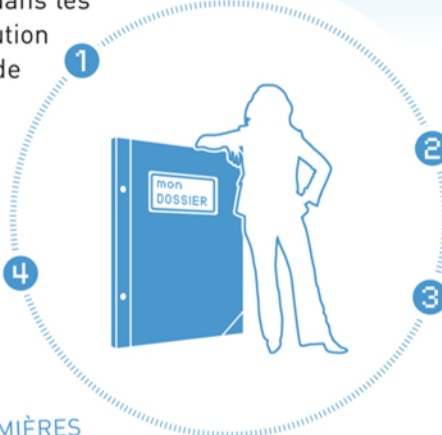
> LEADER. le périmètre

> LEADER.
vous avez un projet...
nous pouvons
vous aider!



- Périmètre LEADER
- Pays d'Arles
- Parc naturel régional de Camargue
- Parc naturel régional des Alpilles
- Zone urbaine d'Arles exclue du périmètre LEADER

- ✦ Adressez-vous au Syndicat mixte du Pays d'Arles*. L'équipe technique du GAL vous accompagnera dans les différentes phases de constitution du dossier de demande de financement.
- ✦ Après instruction réglementaire et obtention des cofinancements publics, votre projet fera l'objet d'une subvention FEADER.



- ✦ Votre projet sera pré-senté en Comité de programmation pour avis.
- ✦ Si votre dossier reçoit un avis favorable du Comité de programmation, il sera transmis aux différents services instructeurs et cofinanceurs publics. Un accusé de réception vous sera alors adressé par le GAL du Pays d'Arles.

N.B. : L'ENGAGEMENT DES PREMIÈRES DÉPENSES PEUT ÊTRE RÉALISÉ DÈS QUE VOTRE DOSSIER EST COMPLET (COURRIER TRANSMIS PAR LE GAL). TOUTEFOIS, SEULE LA CONVENTION FEADER CONFIRME L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS LEADER.



Equipe technique LEADER

Suivi et gestion administrative des projets, coordination globale.



VOTRE PREMIER CONTACT

* Isabelle POMPIDOU
☎ 04 90 49 36 56
i.pompidou@ville-arles.fr
☁ Place Honoré Clair - BP 90196 - 13637 Arles

Informations, conseils, assistance au montage de projets



Alexia DUMONTEIL
☎ 04 90 49 36 31
a.dumonteil@parc-atpilles.fr



Dominique VERGNAUD
☎ 04 90 97 19 27
d.vergnaud@parc-camargue.fr



Provence-Alpes-Côte d'Azur

